



LE 2 DÉCEMBRE 2013

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beupré, 3 rue de Fatima Est, le lundi 2 décembre 2013 à 20 h, à laquelle sont présents :

Mme Nancy Pelletier, conseillère
M. Éric Desaulniers, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

Absence motivée : M. Pierre Carignan, conseiller

6409-021213 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

- . Rapport des permis novembre 2013

ADMINISTRATION

- . Rapport budgétaire novembre 2013
- . Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- . Dépôt Registres 2013 des dons et cadeaux

6410-021213 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 NOVEMBRE 2013**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2013.

6411-021213 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 NOVEMBRE 2013**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 novembre 2013.

6412-021213 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 1302099 à 1302172	97 629,32 \$
Numéros 1302173 à 1302228	130 030,47 \$
Numéros 1302229 à 1302248	131 399,52 \$

6413-021213 **AUGMENTATION DE SALAIRE AUDREY MARCHAND**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de verser une augmentation de salaire de 3 % à compter du 1^{er} janvier 2014.

6414-021213 **AUGMENTATION DE SALAIRE JONATHAN LANGLOIS**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de verser une augmentation de salaire de 3 % à compter du 1^{er} janvier 2014.

6415-021213 **FORMATION POUR LES NOUVEAUX ÉLUS**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser Mme Nancy Pelletier à participer à la formation intitulée « Le comportement éthique » qui sera donnée par la FQM et qui se tiendra le 1^{er} mars 2014 au Centre communautaire de Beauré et d'autoriser le paiement des dépenses.

6416-021213 **DON À LA ST-VINCENT DE PAUL – PANIERS DE NOËL**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de faire un don à la St-Vincent de Paul de 1 000,00 \$. Des certificats seront achetés auprès de la « *Boucherie de la Côte* » et remis à l'organisme St-Vincent de Paul afin d'aider les familles démunies de Beauré.

6417-021213 **RENOUVELLEMENT ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de renouveler l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec au montant de 6 011,40 \$ plus les taxes applicables incluant le CRM pour l'année 2014.

6418-021213 **APPROBATION DU BUDGET 2014 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'approuver le budget 2014 de la Régie Intermunicipale de l'aréna. La quote part de la Ville représente la somme de 59 627 \$.

6419-021213 **LE MAGNIFIQUE** – don de casquettes

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de donner 15 casquettes à l'organisme Le Magnifique.

6420-021213 **AUTORISATION DÉPENSE DIESEL MACHINERIE DE DÉNEIGEMENT DANIEL LACHANCE INC. POUR TRAVAUX CIMETIÈRE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 2 705,30 \$ représentant le coût du diesel pour la machinerie fournie par « Déneigement Daniel Lachance inc. » pour les travaux du cimetière.

6421-021213 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ANNE-FRÉDÉRIQUE GRENIER**

Attendu la demande d'aide financière déposée par Anne-Frédérique Grenier dans le cadre de ses nombreuses compétitions à travers le monde en 2014 en planche à neige;

Attendu que la Ville est fière d'encourager ses athlètes dans l'atteinte de leur objectif;

En conséquence, il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de verser à Anne-Frédérique Grenier la somme de 500,00 \$ à titre d'aide financière.

6422-021213 **BAUX DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser Monsieur Michel Paré, maire et Madame Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires aux renouvellements des baux du Centre communautaire.

6423-021213 **ADHÉSION À L'ASSURANCE ACCIDENT-INVALIDITÉ POUR LES CADRES, ÉLUS ET BÉNÉVOLES AUPRÈS DE LA MMQ**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Renaud d'adhérer à l'assurance accident invalidité pour les cadres, les élus et les bénévoles auprès de la MMQ. Les options retenues sont :

Assurances bénévoles et brigadiers scolaires

Option D – limite de 50 000 \$ avec I.H. de 250 \$

Assurances cadres et dirigeants

Option B – limite de 100 000 \$ avec garantie au profit du conjoint 50 000 \$

6424-021213 **CAMPAGNE DE PRÉVENTION – CLUB D'AUTO NEIGE LE SAPIN D'OR**

Attendu que le Club d'Auto-Neige Le Sapin d'Or inc. organise une simulation d'évacuation d'urgence en janvier 2014 en collaboration avec le service ambulancier, la Sûreté du Québec et le Service de sécurité incendie de la Ville de Beaufort;

Attendu qu'un documentaire sera produit et que le site choisi est dans le secteur du Mont Sainte-Anne;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desautels et résolu unanimement de verser la somme de 750 \$ à titre d'aide financière.

6425-021213 **APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME POUR LA CONCORDANCE ET LA RÉVISION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Considérant que la Ville de Beaufort désire obtenir des offres pour des services professionnels en urbanisme pour la concordance et la révision du plan et des règlements d'urbanisme;

Considérant que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres et plus spécifiquement la grille de pondération et d'évaluation;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desautels et résolu unanimement ce qui suit :

- d'accepter, tel que soumis par la direction générale, les documents d'appel d'offres pour services professionnels en urbanisme pour la concordance et la révision du plan et des règlements d'urbanisme ainsi que la grille de pondération et d'évaluation des offres qui en fait partie intégrante;
- d'autoriser la greffière, madame Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres public pour obtenir les services professionnels en urbanisme en conformité avec les documents ci-avant mentionnés et acceptés par le conseil.

6426-021213 **NOMINATION DES MEMBRES DU CCU (SIÈGES 1, 3, 5 ET 7)**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desautels et résolu unanimement de renouveler le mandat M. Pierre Renaud, M. Jérôme Saillant, M. Giovanni Gerometta et M. Marc-André Avoine aux sièges 1, 3, 5 et 7.

6427-021213 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (291 RUE DES GLACIERS)**

Attendu que M. Guillaume Morin, propriétaire de l'immeuble sis au 291, rue des Glaciers a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un bâtiment accessoire dans le développement domiciliaire les coteaux Mont-Sainte-Anne;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 944, la construction est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 944 et qu'ils sont d'avis que le bâtiment accessoire est conforme aux objectifs et aux critères énoncés et qu'il s'harmonise au bâtiment principal;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver les plans de construction.

6428-021213 **PROJET DE CONSTRUCTION – MODIFICATION DE LA GALERIE ARRIÈRE (210 RUE DE LA PIONNIÈRE)**

Attendu que M. Gilles Tremblay, propriétaire de l'immeuble sis au 210, rue de la Pionnière a déposé les plans pour une demande de permis pour la modification de sa galerie arrière dans le développement domiciliaire Faubourg de la Crête;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 944, la construction est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que le demandeur a reçu l'autorisation de la copropriété d'effectuer les travaux;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 944 et qu'ils sont d'avis que le bâtiment accessoire est conforme aux objectifs et aux critères énoncés et qu'il s'harmonise au bâtiment principal;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver les plans de construction.

6429-021213 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE (33 ET 37 RUE DE LA TRAVERSE)**

Attendu que l'entreprise Habitations Boivin a déposé les plans préparés par l'architecte Yvan Deschênes datés du 1er août 2013 pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale jumelée tenue en copropriété dans le développement domiciliaire Faubourg de la Crête phase III qui sera désignée comme étant le 33 et 37, rue de la Traverse;

Attendu qu'en vertu des règlements numéro 972 et 1061, le projet de construction est assujetti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elle s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6430-021213 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE (10 ET 14 RUE DE LA TRAVERSE)**

Attendu que l'entreprise Habitations Boivin a déposé les plans préparés par l'architecte Yvan Deschênes datés du 1er août 2013 pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale jumelée tenue en copropriété dans le développement domiciliaire Faubourg de la Crête phase III qui sera désignée comme étant le 10 et 14, rue de la Traverse;

Attendu qu'en vertu des règlements numéro 972 et 1061, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elle s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6431-021213 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONTS III (76-82 ET 88-94 RUE DES PIGNONS)**

Attendu que Construction CDE a déposé les plans pour des demandes de permis pour la construction d'une série de 2 résidences jumelées tenues en copropriété dans le projet domiciliaire Pignons-sur-Mont phase III qui seront désignées comme étant les 76-82 et 88-94, rue des Pignons;

Attendu qu'en vertu des règlements numéro 972 et 1061 les projets de construction sont assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés suivant les dispositions des règlements numéro 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et qu'elles s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce projet domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6432-021213 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONTS III (100-104-108, 128-132-136 ET 140-144-148 RUE DES PIGNONS)**

Attendu que Construction CDE a déposé les plans pour des demandes de permis pour la construction d'une série de trois résidences en rangées de trois unités tenues en copropriété dans le projet domiciliaire Pignons-sur-Mont phase III qui seront désignées comme étant les 100-104-108, 128-132-136 et 140-144-148 rue des Pignons;

Attendu qu'en vertu des règlements numéro 972 et 1061 les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés suivant les dispositions des règlements numéro 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et qu'elles s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce projet domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6433-021213 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONTS III (112-116-120-124 RUE DES PIGNONS)**

Attendu que Construction CDE a déposé les plans pour des demandes de permis pour la construction d'une résidence en rangée de quatre unités tenues en copropriété dans le projet domiciliaire Pignons-sur-Mont phase III qui seront désignées comme étant les 112-116-120-124 rue des Pignons;

Attendu qu'en vertu des règlements numéro 972 et 1061 les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés suivant les dispositions des règlements numéro 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et qu'elles s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce projet domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6434-021213 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONTS (40-44 ET 48-52 RUE BOUSQUET)**

Attendu que Construction et rénovation Claude Martin a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont phase III qui seront désignées comme étant les 40-44 et 48-52, rue Bousquet;

Attendu qu'en vertu des règlements numéro 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéro 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les projets sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et que les constructions s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6435-021213 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONTS (56-60-64 RUE BOUSQUET)**

Attendu que Construction et rénovation Claude Martin a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence en rangée de trois unités dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont phase III qui seront désignées comme étant les 56-60-64, rue Bousquet;

Attendu qu'en vertu des règlements numéro 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéro 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les projets sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et que les constructions s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6436-021213 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE (70-74-76 RUE DE LA SUPER S)**

Attendu que l'entreprise Habitations Boivin a déposé les plans préparés par l'architecte Yvan Deschênes datés du 1er août 2013 pour une demande de permis pour la construction d'une résidence en rangée de trois unités tenue en copropriété dans le développement domiciliaire Faubourg de la Crête phase III qui sera désignée comme étant le 70-74-76, rue de la Super S;

Attendu qu'en vertu des règlements numéro 972 et 1061, le projet de construction est assujetti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elle s'intègre

quant à sont architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6437-021213 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONTS (30 RUE DES PIGNONS)**

Attendu que Construction Claude Martin a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale dans le projet domiciliaire Pignons-sur-Mont phase qui sera désignée comme étant le 30 rue des Pignons;

Attendu qu'en vertu des règlements numéro 972 et 1061 les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés suivant les dispositions des règlements numéro 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et qu'elles s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce projet domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6438-021213 **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'APPEL D'OFFRES POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME POUR LA CONCORDANCE ET LA RÉVISION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Considérant que la Ville de Beupré désire aller en appel d'offres pour obtenir des services professionnels en urbanisme pour la concordance et la révision du plan et des règlements d'urbanisme;

Considérant, qu'à cet effet, le Conseil municipal doit désigner les membres du Comité de sélection afin d'évaluer les offres reçues;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes membres du comité de sélection pour l'appel d'offres concernant les services professionnels en urbanisme :

- M. Roch Lemieux, Directeur général de la Ville de Beupré;
- Mme Audrey Marchand, adjointe un urbanisme à la Ville de Beupré;
- M. Jean-François St-Pierre, directeur du service de l'urbanisme à la Ville de Beupré;
- M. Pierre-Alexandre Côté, aménagiste à la MRC de la Côte-de-Beupré.

6439-021213 **ENGAGEMENT DE LA VILLE POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS D'AIM**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que la Ville s'engage dans la réalisation d'un plan d'aménagement des terrains d'AIM qui comprendra des objectifs de durabilité, des cibles précises, des actions et une stratégie de mise en œuvre et de suivi.

La Ville de Beaulieu s'engage aussi à affecter un minimum de 10% et un maximum de 50% de son budget à cette initiative.

6440-021213 **MANDAT À YHC ENVIRONNEMENT POUR PRÉPARER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS D'AIM AU FONDS VERT MUNICIPAL**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement de mandater « YHC Environnement » pour préparer une demande d'aide financière pour le plan d'aménagement des terrains d'AIM au Fonds Vert Municipal, le tout suivant l'offre de services du 2 décembre 2013 au montant de 5 000 \$.

6441-021213 **MANDAT À LVM – ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE PHASES 1 ET 2 ET ÉTUDE GÉOTECHNIQUE SUR LA CAPACITÉ PORTANTE PARC INDUSTRIEL SECTION OUEST**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de mandater « LVM » pour la réalisation d'une étude environnementale Phases 1 et 2 et une étude géotechnique sur la capacité portante au parc industriel section ouest, le tout suivant l'offre de services du 2 décembre 2013 au montant de 17 630 \$ plus les taxes.

6442-021213 **MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CARBURANTS EN VRAC**

ATTENDU QUE la Ville de Beaulieu a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diésels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récépissé au long;

QUE la Municipalité confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2016 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diésels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QU' un contrat d'une durée d'un (1) an plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Municipalité confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

QUE la Municipalité s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Municipalité s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0080 \$ (0.8 ¢) par litre acheté aux non-membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 150,00 \$.

6443-021213 **ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC. - DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #1 – RÉFECTION DU BOUL. BÉLANGER**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le paiement du décompte progressif #1 au montant de 136 561,84 \$ incluant les taxes à Allen Entrepreneur général inc., le tout tel que recommandé par BPR et le directeur des travaux publics.

6444-021213 **PARTENARIAT STATION MONT SAINTE-ANNE – VENTE DE BILLETS MULTIPLES ET CARTES KANON**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

- a) d'acheter 100 billets de ski de soirée au montant de 2 644 \$, lesquels seront revendus au montant de 26,44 \$/chacun (taxes incluses);
- b) d'accepter de vendre, la carte Kanon au montant de 62,00 \$ plus les taxes applicables. À la vente de 10 cartes Kanon et plus, une somme de 620,00 \$ sera versée aux Ressources Familiales Côte-de-Beaupré.

6445-021213 **ENGAGEMENT PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE DU PARC DES GOÉLANDS ET DU PARC DU FAUBOURG DE LA CRÊTE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

- a) d'abroger la résolution # 6405-181113 adoptée le 18 novembre 2013;
- b) d'engager M. Carol Simard pour l'entretien de la patinoire du Parc des Goélands et du Parc du Faubourg de la Crête au tarif horaire de 14,50 \$ suivant la politique salariale.

6446-021213 **UTILISATION CAMION INCENDIE – COLLECTE DE FONDS PANIERS DE NOËL**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser les pompiers à utiliser le camion incendie pour la collecte de fonds pour des paniers de Noël en autant qu'ils auront obtenu les autorisations d'usage auprès des autorités concernées. L'activité se tiendra le 14 décembre de 9 h à 17 h.

6447-021213 **EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'embaucher M. Benoit Lachance à titre de pompier à temps partiel.

6448-021213 **EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'embaucher M. Jean-François Lessard à titre de pompier à temps partiel.

6449-021213 **EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'embaucher M. Guillaume Morin à titre de pompier à temps partiel.

6450-021213 **EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'embaucher M. Jessi-Paul Thomerson à titre de pompier à temps partiel.

6451-021213 **EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'embaucher M. Michel Perron à titre de pompier à temps partiel.

6452-021213 **SOUPER DES POMPIERS – NOËL**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de verser la somme de 400,00 \$ aux pompiers pour leur souper de Noël, dont 100 \$ payé à même le budget de St-Tite-des-Caps pour les pompiers de la caserne située à St-Tite-des-Caps.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Michel Paré qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement concernant l'adoption du budget et des divers taux de taxes et compensations pour l'année 2014.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatre (4) personnes sont présentes et des questions ont été posées concernant :

- l'engagement des pompiers;
- la quote-part de la Régie de l'aréna;
- Plainte à l'UPAC – achat du 10995 des Montagnards;
- Coût relié à la décontamination des terrains d'AIM;
- Étude concernant le parc industriel;
- Délai terrains AIM.

6453-021213 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement que cette séance soit levée à 21 h 30.

Michel Paré
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale adjointe